

Dans l'ensemble je veux bien admettre (et je ne demande vraiment qu'à croire) qu'en ce qui concerne l'élaboration du budget 2014, le ministre des finances et l'ensemble du gouvernement ont fait un réel effort de transparence et de sincérité contrastant singulièrement avec les coupables pratiques passées d'insincérité budgétaire avérée.

Toutefois, dans son exposé à charge contre ses prédécesseurs, en voulant sans doute charger encore davantage la pirogue de la peu glorieuse, il est vrai, gouvernance de la période précédente qui n'en a pourtant vraiment pas besoin, le pouvoir actuel énonce une contre-vérité flagrante et inquiétante en ce qui concerne la mention du paiement d'une somme de 1,8 milliard due au concessionnaire EDT, et plus précisément en ce qui concerne la responsabilité de cette dette qui est fallacieusement attribuée à Oscar TEMARU, le communiqué gouvernemental affirmant ici qu'il s'agirait d'une somme « qu'il a fallu déboursier pour réparer les conséquences des mesures totalement illégales prises (à l'époque) à l'encontre de l'EDT ».

En réalité, si les mesures prises en 2005 par le gouvernement de Oscar TEMARU pour tenter d'atténuer, très légitimement quoique seulement partiellement, le profond déséquilibre de la concession en faveur du délégataire qui s'était formé suite à des décennies de tutelle bien évanescence, n'étaient sans doute certes pas les plus adaptées, elles n'ont toutefois absolument pas été jugées illégales quant au fond.

C'est seulement suite à la transaction honteuse, sinon suspecte, octroyée à EDT par le Président TONG SANG qui rebondissait ici sur la seule procédure en justice perdue par le Pays (une procédure connexe en référé alors même que le Pays avait gagné toutes les autres procédures en justice et obtenu gain de cause sur le fond aussi bien en 1^{ère} instance qu'en appel !), que cette dette de 1,8 milliard en faveur de l'opérateur est née.

S'il y a bien un budget qui aurait dû être déclaré insincère par les autorités de contrôle, c'est donc le budget primitif de 2009 de TONG SANG : alors même qu'il signait avec EDT cette transaction indigne en novembre 2008, celui-ci « oubliait » totalement d'inscrire au budget 2009 la somme (qui ne devrait pourtant pas passer inaperçue vu le montant) de 1,8 milliard normalement exigible en 2009, ainsi que stipulé dans cette transaction !

A l'instigation de son ministre Pierre FREBAULT, le gouvernement TEMARU s'est malheureusement « bien rattrapé de son impertinence passée », « impertinence » en réalité tout à fait légitime, à vouloir atténuer quelque peu la ponction tarifaire exorbitante opérée par le concessionnaire EDT, filiale du très influent groupe GDF-SUEZ, dont l'Etat français est maintenant propriétaire de plus de 30% des actions.

En effet, le gouvernement TEMARU autorisait, en mars 2012, le tout aussi indigne (que la transaction « TONG SANG ») avenant 16, manifestement irrégulier et curieusement excessivement favorable aux intérêts privés du concessionnaire, avenant qui, heureusement, a été en grande partie déclaré illégal le 3 juillet 2013 par le TAPF. Ce tribunal demande, somme toute très naturellement, que les tarifs appliqués aux abonnés soient désormais « basés sur des éléments objectifs et rationnels » !

Suite à cette dernière décision judiciaire, les 2 protagonistes (le Pays et EDT) ont décidés de tarif provisoires pour une durée de 8 mois à compter du 1^{er} octobre 2013 (il était objectivement difficile de faire autrement que du « provisoire » vu le délai imparti et l'acadabrantesque situation de départ).

C'est donc en juin 2014 que nous pourrons voir si le nouveau gouvernement a vraiment pris à cœur la défense de l'intérêt des quelques 80 000 abonnés à l'incontournable service public de distribution de l'énergie électrique, en régulant comme il se doit le monopole, ou bien si l'on doit encore s'attendre à la poursuite des errements passés.

En tout cas, il conviendra aux citoyens d'être très vigilant et de ne plus se laisser abuser par des communiqués roboratifs communs émanant des 2 protagonistes (le Pays et EDT) , énoncés par des représentants à l'air toujours satisfaits d'eux-mêmes, qui nous expliqueraient très sentencieusement, comme cela s'est fait depuis des décennies, la grande chance que nous avons, Polynésiens, d'avoir un concédant et un concessionnaire tous les deux aussi vertueux, et qui, prétendraient avoir défini les tarifs les plus justes et raisonnables possibles en faveur des usagers, sans jamais toutefois qu'aucune autorité experte, indépendante, et audible ne puisse, en aucune façon, vérifier ex-ante la consistance de telles prétentions !